

Cet abrégé de droit comptable expose systématiquement, en référence à la loi, les règles de comptabilité fixées dans le Titre trente-deuxième du Code des obligations ainsi que celles relevant du droit des sociétés et autres entités déterminant l'activité comptable. Les PME sont particulièrement visées.

L'ouvrage traite de manière extensive du nouveau droit comptable suisse, tel que révisé depuis le 1^{er} janvier 2013. Il aborde également le cadre dans lequel les états financiers doivent être établis selon une norme comptable reconnue et/ou consolidés pour un groupe de sociétés, et se clôt par une présentation du système suisse d'audit. Tout au long du livre, les développements font quelques références aux impacts fiscaux des opérations considérées.

L'abrégé de droit comptable est divisé en six parties :

- Notions de base sur la comptabilité et le droit comptable suisse
- Fondements, organisation et documents comptables
- Règles comptables d'évaluation
- Comptabilité des entités juridiques
- Normes comptables et comptes consolidés (aperçu)
- Révision (aperçu)

Cet ouvrage est tout autant destiné aux praticiens des domaines comptables, qui y trouveront les références juridiques nécessaires à leur pratique, qu'aux juristes, qui y trouveront des exemples clairs leur permettant de saisir la concrétisation des règles légales.

Les étudiants, particulièrement ceux candidats aux examens professionnels et supérieurs, y trouveront un exposé complet de la matière et en particulier de son cadre juridique.

État de la législation: 1^{er} janvier 2015.